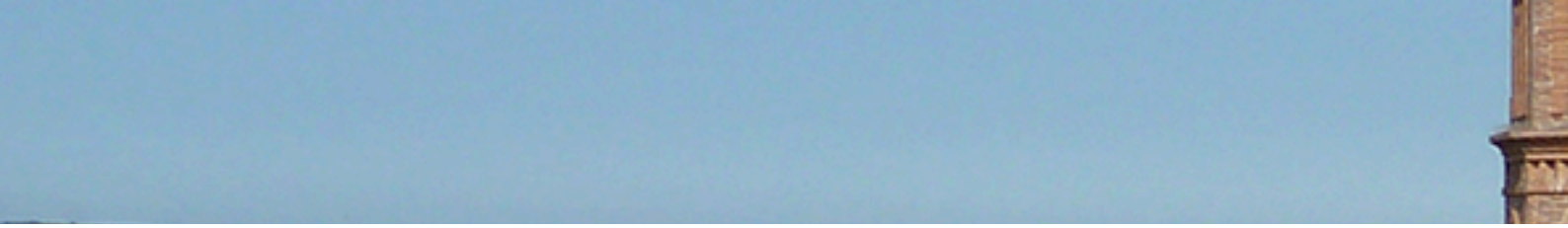

Maison Départementale de Proximité

Maison départementale de proximité : Un service public ouvert à toutes et tous.

Depuis 2020, le Conseil départemental propose un nouveau service d'accompagnement au plus près des habitantes et des habitants : les Maisons départementales de proximité ont pour but de lutter contre la disparition des services publics et, face à la dématérialisation des procédures, de permettre aux personnes éloignées du numérique de se familiariser avec les outils digitaux et d'être accompagnées pour accéder à leurs droits.
La Maison de proximité de votre secteur propose ainsi une aide pour les démarches de la vie courante (CAF, CPAM, retraite, rédaction CV, lettres de motivation…), et vous informe sur les services mis en œuvre par le Département (handicap, allocation personnalisée d'autonomie, espaces info énergie, subvention à la restauration scolaire pour les collégiens, subventions aux associations, etc.). Un accompagnement au numérique est également proposé aux personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique ou qui n'en sont pas équipées, afin qu'elles puissent remplir leurs démarches en ligne. Des ordinateurs et imprimantes avec accès à internet sont mis à disposition. **Flyer**.

Ce service départemental est accessible gratuitement, sans rendez-vous.

Maison départementale de Proximité –Saint Martory
4 rue du Pont (à côté de la Poste)
31360 SAINT-MARTORY
05 62 00 24 91
proximite.saintmartory@cd31.fr